

**Le principal**

Toulouse, lundi 8 juin 2026

Tél : 05 34 40 04 40  
Mél : 0311265 g@ac-toulouse.fr

Le principal

Adresse postale  
44 Chemin du Séminaire  
BP62348  
31021 Toulouse cedex 02

aux

Responsables

**Objet : Réinscription pour l'année scolaire 2026 / 2027**

Madame, Monsieur,

La réinscription de votre enfant se fera en ligne via la plateforme **Educonnect**.  
En cas de perte ou d'oubli de vos identifiants, vous pouvez en faire la demande par mail à l'adresse suivante  
[secret.0311265g@ac-toulouse.fr](mailto:secret.0311265g@ac-toulouse.fr)

**1) Mon enfant se réinscrit au collège :**

Merci de bien vouloir :

- a) **Vérifier et compléter la fiche de renseignements** disponible dans l'onglet renseignements.
- b) **Remplir les dossier de manière numérique** (aucun document manuscrit ne sera accepté) dans l'onglet inscription.
  - Dossier administratif et financier
  - Dossier vie scolaire
- c) **Téléverser les pièces obligatoires suivantes au format PDF:**
  - Le dossier administratif et financier
  - Le dossier de vie scolaire
  - Un justificatif de domicile de moins de trois mois
  - Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
  - Une attestation de la caf de paiement et de quotient familial faisant apparaître le nom des enfants
- d) **En cas de changement de situation familial**, merci de téléverser également :
  - Le livret de famille complet
  - Un jugement en cas de séparation
- e) **Options facultatives** : les élèves peuvent choisir
  - **En classe de 5<sup>ème</sup>** :
    - l'option Latin en cochant la case correspondante sur le dossier administratif et financier.
    - OU** • La classe orchestre, le recrutement est effectué par Mme GALMICHE enseignante d'éducation musicale.
    - OU** • La section Activités Physiques de Pleine Nature, le recrutement est effectué par M. MIKHAILOFF enseignant d'Éducation Physique et Sportive (EPS)
  - **En classe de 4<sup>ème</sup>** :
    - l'option Langues et Culture Européenne (LCE) est proposée aux élèves n'ayant pas choisi les options (latin, classe orchestre ou classe APPN) en 5ème ; le recrutement est effectué par les enseignants d'espagnol.
  - **En classe de 5ème, 4ème et 3ème** les élèves peuvent participer :
    - A la Chorale, sur inscription auprès de Mme Galmiche, enseignante d'éducation musicale.
    - A l'Association Sportive, sur inscription auprès des enseignants d'Éducation Physique et Sportive (EPS)
    - Au Théâtre, sur inscription auprès de Mme Trembleau enseignante de Lettres modernes

**[Une permanence sera tenue, tous les matins de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous, afin de vous accompagner dans cette démarche si nécessaire.](#)**

**2) Mon enfant quitte le collège :**

Merci de bien vouloir retourner au secrétariat le coupon ci-joint

Le Principal





collège  
Rosa Parks

Haute-Garonne  
académie  
Toulouse  
éducation  
nationale

Téléphone  
05.34.40.04.40  
Télécopie  
05.34.40.04.49  
Courriel  
0311265g@ac-toulouse.fr

44 Chemin du  
Séminaire  
BP 62348  
31021  
TOULOUSE  
CEDEX 02



COLLEGE  
*Rosa Parks*

## INFORMATION AUX FAMILLES Réinscription et accès à la demi-pension

Dans le cadre de la réinscription de votre enfant pour la prochaine année scolaire, nous vous rappelons que toute créance (dette) relative au service de demi-pension doit être intégralement réglée avant la finalisation de l'inscription à la demi-pension.

**En cas de dette non soldée, votre enfant ne pourra pas être inscrit en qualité de demi-pensionnaire.**

Toutefois, après accord préalable du chef d'établissement, il pourra être autorisé à déjeuner de manière occasionnelle en achetant ses repas à l'avance, au tarif unitaire de **4,50 €**.

Les familles rencontrant des difficultés financières et ne pouvant pas régler leur dette sont invitées à prendre contact dans les meilleurs délais avec :

- le service intendance,
- l'assistante sociale de l'établissement.

Aucune situation ne pourra être examinée sans démarche préalable de la famille.

Nous vous remercions de votre vigilance et de votre coopération.

La Secrétaire Générale



# Aide à la Restauration Scolaire

Manger au collège, ça a un coût. C'est pourquoi le Conseil Départemental de la Haute-Garonne

soutient les familles en finançant une part de la demi-pension adaptée à chaque situation. Votre enfant bénéficie ainsi d'un repas de qualité chaque midi, quelles que soient vos ressources.

Un tarif adapté à chaque situation familiale, des aides élargies, une prise en charge progressive : **le Département s'assure que le repas du midi n'est jamais un obstacle.**

## QUELS DOCUMENTS FOURNIIR ?

Vous êtes identifié et reconnu par l'API QF MSA & CAF, aucun document à fournir. Dans le cas contraire, vous reporter à la FAQ sur eCollège31 pour consulter la liste des pièces justificatives selon votre situation.

## COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ? EN LIGNE

- Rendez-vous sur l'application ARS : [cd31.net/ars](https://cd31.net/ars)
- Choisissez votre situation : première demande ou renouvellement ?
  - Vous n'avez jamais déposé une demande ARS : cliquez sur « **Nouvelle demande** »
  - Vous avez déjà déposé une demande ARS : cliquez sur « **Renouveler ou suivre ma demande** »
- Consultez la décision : après instruction de votre demande, un courriel vous informe de la suite donnée. Le collège de votre enfant est également informé en temps réel de votre demande et de la décision du Conseil départemental.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Pour que votre enfant soit éligible, quatre conditions sont requises :

- Résider en Haute-Garonne,
- Avoir un enfant scolarisé de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État dans le département de la Haute-Garonne ou limitrophe (dans un rayon de 20 km maximum),
- Avoir la garde légale et effective de l'enfant,
- Justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL (CAF/MSA)	PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA DEMI-PENSION (*)
0 à 599 €	100 %
600 à 699 €	70 %
700 à 799 €	60 %
800 à 899 €	50 %
900 à 999 €	40 %
1 000 à 1 199 €	20 %

\* Le taux s'applique sur le tarif de la demi-pension pratiqué dans votre collège.  
 \*\* Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sauf aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.

## Nouveau

Une démarche encore plus simple grâce à l'API Quotient Familial

À partir de cette année, le traitement des demandes d'aide à la restauration scolaire s'appuie sur l'API Quotient Familial MSA & CAF, un outil numérique sécurisé qui permet au Département de récupérer automatiquement votre quotient familial directement auprès de votre caisse d'allocations.

Ce que ça change concrètement pour vous :

- Plus besoin de fournir vos attestations de paiement si vous êtes allocataire.
- La vérification de vos droits est instantanée et automatique.
- Vos données personnelles sont protégées ; l'échange se fait de façon sécurisée entre organismes officiels.

**CALENDRIER DES DEMANDES ANNEE SCOLAIRE 2026/2027**

- Jusqu'au 30/09/2026 (inclus) : droits pour toute l'année scolaire.
- Du 01/10 au 31/12/2026 (inclus) : droits pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres.
- Du 01/01 au 31/03/2027 (inclus) : droits pour le seul 3<sup>e</sup> trimestre.



## BESOIN D'AIDE ?

Conseil départemental de la Haute-Garonne  
 1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9

Accueil du public Bât. A du lundi au vendredi :  
 8H45 - 12H30 | 13H30 - 16H45

☎ 05 34 33 14 56 (service & appel gratuit)

📍 Une FAQ est à votre disposition sur [cd31.net/restauration](https://cd31.net/restauration)



Je soussigné ..... atteste que mon enfant .....

en classe de ..... ne poursuivra pas scolarité au collège Rosa Parks pour l'année 2026 / 2027

Motif\* : .....

Nom et adresse du nouvel établissement :

.....  
.....  
.....

A Toulouse le .....

Signature

\* *En cas de changement de domicile joindre obligatoire un justificatif*